



Commission scolaire
de la Côte-du-Sud

Ensemble,
s'engager pour
la réussite



AVIS PUBLIC

Présentation du rapport annuel

Conformément à l'article 220.1 de la Loi sur l'instruction publique, AVIS est par la présente donné, que la population du territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud est invitée à assister à une séance publique d'information qui se tiendra le **8 décembre 2015, à 19 h**, au cours de laquelle sera présenté le contenu du rapport annuel 2014-2015.

Cette séance se tiendra au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Donné à Montmagny ce 17^e jour de novembre 2015
La secrétaire générale, Caroline Isabelle